



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Préavis N° 66/2016-2021

**Durée d'amortissement du préavis N°
58/2016-2021 relatif aux travaux de
rénovation et/ou de mise à niveau des
installations techniques de la salle de
spectacles**

Responsabilité du dossier :
Bâtiments communaux
M. Denis Lehoux - municipal

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	3
2. Durées d'amortissement	3
3. Conclusions	4

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le préavis N° 58/2016-2021 concernant les travaux de rénovation et/ou de mise à niveau des installations techniques de la salle de spectacles a été approuvé le 18 février 2019 par le Conseil Communal. Les conclusions mentionnent une durée d'amortissement de la totalité des travaux sur 30 ans.

Monsieur Alexandre Galletet a pris contact avec M. Denis Lehoux en date du 14 mars mentionnant l'article 17 du RCCom :

Les investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan doivent être amortis dans les délais suivants :

- a) dix ans au plus pour le mobilier, l'équipement et les installations techniques, les machines, les véhicules, les subventions, les participations et les indemnités d'expropriation ;*
- b) trente ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions. Ce délai peut être prolongé très exceptionnellement par le Conseil d'Etat.*

Il nous a alors demandé de revoir la durée de l'amortissement prévue pour ces travaux.

2. Durées d'amortissement

Des renseignements ont été pris auprès du bureau d'ingénieur Fragnière Partenaires afin de connaître précisément la durée de vie des différents éléments mentionnés dans le préavis précité.

Il faut relever trois éléments dont la durée de vie est inférieure à 30 ans et qui doivent donc répondre à l'art. 17 al.a du RCCom, avec une durée d'amortissement de 10 ans. Il s'agit spécifiquement des installations mécaniques suivantes :

- Monoblocs de ventilation mécanique : CHF 132'381.00 HT, soit CHF 142'574.00 TTC ;
- Matériel de mise en œuvre des éléments mécaniques de l'installation scénique (appareils vidéo, écrans, haut-parleurs, micros, tables de mixage, câbles et connecteurs) : CHF 86'167.00 HT, soit CHF 92'800.00 TTC ;
- Rideaux de scène : CHF 11'572.00 HT, soit CHF 12'463.00 TTC

Le reste des travaux et des équipements est réellement amortissable sur 30 ans selon les directives de l'Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier (USPI).

Le coût total des travaux de CHF 2'250'000.00 TTC devrait donc être amorti selon les durées suivantes :

- 30 ans pour les travaux lourds de rénovation, soit CHF 2'002'163.00 TTC ;
- 10 ans pour les installations mécaniques, soit CHF 247'837.00 TTC.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Vu le préavis municipal N° 66/2016-2021 concernant la durée d'amortissement du préavis N° 58/2016-2021 relatif aux travaux de rénovation et/ou de mise à niveau des installations techniques de la salle de spectacles

Où le rapport de la Commission des finances

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'approuver le préavis municipal N° 66/2016-2021 concernant la durée d'amortissement du préavis N° 58/2016-2021 relatif aux travaux de rénovation et/ou de mise à niveau des installations techniques de la salle de spectacles

D'amortir le préavis N° 58/2016-2021 relatif aux travaux de rénovation et/ou de mise à niveau des installations techniques de la salle de spectacles selon les durées suivantes :

- 30 ans pour les travaux lourds de rénovation, soit CHF 2'002'163.00 TTC ;
- 10 ans pour les installations mécaniques, soit CHF 247'837.00 TTC.

Ainsi approuvé par la Municipalité le 6 mai 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

Claudine Luquiens

Le Municipal responsable :

Denis Lehoux

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No. 66/2016-2021 concernant la durée d'amortissement du préavis no. 58/2016-2021 relatif aux travaux de rénovation et/ou de mise à niveau des installations techniques de la salle des spectacles.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 13 mai 2019, en présence de M. François Debluë, syndic, de Mmes Audrey Barchha et Lucy Kunz-Harris ainsi que de Messrs. Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, municipaux, de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, de Mme Samantha Kucharik, boursière, et de Messrs. Adrien Vallotton et Christophe Hermanjat, chefs de service.

Le préavis 66/2016-2021 nous a été présenté par M. Denis Lehoux, municipal.

1. Préambule

Le préavis no. 58/2016-2021 concernant les travaux de rénovation et/ou de mise à niveau des installations techniques de la salle de spectacles a été approuvé le 18 février 2019 par le Conseil Communal. Les conclusions mentionnent une durée d'amortissement de la totalité des travaux sur 30 ans. Par la suite, le 14 mars 2019, une demande de révision de la durée d'amortissement prévue pour les éléments "mobilier, l'équipement et les installations techniques" de ce préavis a été réceptionnée par la Municipalité, l'article 17 du RCCom étant invoqué à cette fin.

2. Descriptif de la révision envisagée

Tous les renseignements concernant la durée de vie des différents éléments des travaux approuvés par le préavis 58/2016-2021 ayant été obtenus, le coût total de ceux-ci, notamment CHF 2'250'000.00 TTC, devrait donc être amorti selon les durées suivantes:

- 30 ans pour les travaux lourds de rénovation, soit CHF 2'002'163.00 TTC;
- 10 ans pour les installations mécaniques, soit CHF 247'837.00 TTC.

5. Conclusions

Considérant les éléments susmentionnés, la Commission des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

D'approuver le préavis municipal No. 66/2016-2021 concernant la durée d'amortissement du préavis no. 58/2016-2021 relatif aux travaux de rénovation et/ou de mise à niveau des installations techniques de la salle de spectacles

D'amortir le préavis no. 58/2016-2021 relatif aux travaux de rénovation et/ou de mise à niveau des installations techniques de la salle de spectacles selon les durées suivantes:

- 30 ans pour les travaux lourds de rénovation, soit CHF 2'002'163.00 TTC;
- 10 ans pour les installations mécaniques, soit CHF 247'837.00 TTC.

Fait à Founex, le 18 mai 2019,

Les membres de la Commission des finances,

Laurent Kilchherr

Vincent Damba

François Girardin

Marc Barbé

Hervé Mange

Gerhard Putman-Cramer

Excusé: Jean Righetti